

Procès-verbal de la

Séance plénière du Conseil général

Mardi 8 novembre 2022 à 19h00

Lieu : Salle polyvalente, Châteauneuf

Présences : 23 conseillers généraux (voir liste) / 9 conseillers communaux

Excusés : Antonin Bertrand, Güller Ueli, Monod Charlotte, Roh Chloé, Rossier Moll Kathleen

Absent : Fournier Sébastien

M. Jean-Daniel Vergères ouvre la séance à 19h00 en saluant les personnes présentes, particulièrement les représentants des bureaux d'architecture Bonnard + Woeffray et Suter Sauthier & Associés SA. Il passe à l'ordre du jour ci-après :

Ordre du jour :

- 1. Projet crèche-nurserie à Châteauneuf : présentation.
- 2. Règlement sur l'eau potable :
 - 2.1) Rapport de la commission des Règlements.
 - 2.2) Approbation du Règlement sur l'eau potable.
- 3. Règlement sur les eaux à évacuer :
 - 3.1) Rapport de la commission des Règlements.
 - 3.2) Approbation du Règlement sur les eaux à évacuer.
- 4. Divers:

1. Projet crèche-nurserie à Châteauneuf : présentation

M. Christophe Germanier introduit la présentation à l'aide des trois dates suivantes :

2012 : Mise au concours d'un projet d'école de Châteauneuf (réalisation en 2015) ; une UAPE et un projet de crèche-nurserie était également prévu dans le cadre de ce projet.

2018 : Etude de besoin au niveau des structures « jeunesse » par la société Microgis SA.

2021 : Mise en route du projet au sein de l'Exécutif communal.

- M. Christophe Germanier précise la suite du processus, à savoir :
- 1) Mise à l'enquête (novembre 2022)
- 2) Appel d'offres
- 3) Elaboration du devis général consolidé
- 4) Demande de crédit d'engagement (mars 2023)

Mme Geneviève Bonnard présente le projet et précise notamment les points suivants :

- Plan de situation, étude de faisabilité, prise en compte des directives de l'Etat, implantation prévue, nombre de places et nombre de places supplémentaires, prise en compte des normes incendies, etc.

Mme Geneviève Bonnard passe en revue les plans actuels



M. Rapahël Sauthier présente le devis général qui se monte à CHF 9'890'000.00, y compris réserve pour renchérissement et divers.

La présentation se conclut par une série de questions portant notamment sur les possibilités d'agrandissement futures, l'implantation de panneaux photovoltaïques, la technique du bâtiment et la potentielle fluctuation future des coûts.

Les orateurs sont remerciés.

2. Règlement sur l'eau potable

Rapport de la commission des Règlements

M. Jean-Daniel Vergères ayant expliqué le processus de vote, les amendements sont traités un à un. Les résultats sont représentés par la synthèse ci-dessous, entendu que chaque chef de groupe et déposant ont eu droit à la parole conformément au Règlement du Conseil général :

Article	Titre	Modification	Dépositaire de l'amendement	Préavis commission des Règlements	En accord avec la commission des Règlements	Contre la position de la commission des Règlements	Abstention	Commentaires
Art. 22, al. 2-3-4	Compteurs d'eau	Possession des compteurs	Damien Fumeaux	Refusé	19	1	2	Al. 2-3 retirés / al. 4 accepté
Art. 22, al. 7	Compteurs d'eau	Sous-compteurs	José Benitez	Refusé	18	3	1	Aucune
Art. 22, al. 8	Compteurs d'eau	Marge de fiabilité des compteurs	José Benitez & Damien Fumeaux	Accepté	22	0	0	Aucune
Art. 22, al. 9	Compteurs d'eau	Relevés des compteurs	Damien Fumeaux	Accepté	22	0	0	Aucune
Art. 22, al. 10	Compteurs d'eau	Tarif de la location	Damien Fumeaux	Refusé	19	3	0	Aucune
Art. 32, al. 2	Surveillance	Accès aux installations	Damien Fumeaux	Accepté	retiré			Aucune
Art. 33	Couverture des coûts	Tarif des taxes	Damien Fumeaux	Refusé	retiré			Aucune
Art. 37	Taxe de base annuelle	Taxe de base annuelle	Damien Fumeaux	Refusé	traîté avec l'amendement concernant l'art. 38			Aucune
Art. 37, al. 2	Taxe de base annuelle	Taxe de base annuelle	José Benitez	Refusé	19	3	0	Changement de position de la commission des Règlements, notamment en lien avec l'art. 7 de l'Ordonnance concernant les installations d'alimentation en eau potable
Art. 38	Taxe de consommation	Frais d'infrastructures	Damien Fumeaux	Refusé	19	0	3	Aucune
Art. 38, al. 2	Taxe de consommation	Volume forfaitaire	José Benitez	Refusé	18	4	0	Aucune
Art. 42	Tarifs	Modification de forme	Damien Fumeaux	Refusé	retiré			Aucune

Aucune prise de parole n'est demandée pour le débat final.

Approbation du Règlement sur l'eau potable

Le Règlement sur l'eau potable est approuvé par 19 membres. Trois Conseillers généraux le refusent.

M. Christophe Germanier exprime son soulagement, eu égard à la longueur du processus, et remercie le Conseil général pour l'acceptation de ce Règlement. Le financement de la fourniture en eau potable pourra être appliqué en fonction de ce Règlement et sous réserve de l'homologation dudit Règlement par le Conseil d'Etat, dès 2023.



3. Règlement sur les eaux à évacuer

Rapport de la commission des Règlements

Suivant le même processus que pour le point précédent, les amendements concernant le Règlement sur les eaux à évacuer sont traités comme suit :

Article	Titre	Modification	Dépositaire de l'amendement	Préavis commission des Règlements	En accord avec la commission des Règlements	Contre la position de la commission des Règlements	Abstention	Commentaires
Art. 25		Nouvelles constructions	Damien Fumeaux	Refusé		retiré		Changement de position de la commission des Règlements. Le Règlement serait alors trop restricitifs (orise en compte lors de rénovations mineures).
Art. 26	Assainissement individuel	Fosses septiques	Damien Fumeaux	Refusé	retiré			Aucune
Art. 28		Piscines enterrées	Damien Fumeaux	Refusé	18	4	0	Aucune
Art. 34	Structure des taxes	Comptage	Damien Fumeaux	Refusé	19	3	0	Aucune

Aucune prise de parole n'est requise lors du débat final.

Approbation du Règlement sur les eaux à évacuer

Le Règlement sur l'eau potable est approuvé par 19 membres. Trois Conseillers généraux le refusent.

Au terme de ce vote, autant le Conseil général que l'Exécutif relèvent que la gestion des délais et le processus de traitement des amendements doivent être revus.

M. Ralph Pellissier, président de la commission des Règlements, souhaite, enfin, que l'Exécutif mette en place une FAQ ou une séance de présentation afin d'informer la population sur ces Règlements.

Divers

Répondant à une question de M. Damien Fumeaux, M. Christophe Germanier fait le point sur les évènements en lien avec la pollution détectée dans les eaux de la source de Glarey.

M. Jean-Daniel Vergères rappelle la date du souper de Conseil général. Il remercie également les chefs de service communaux présents et salue M. Stéphane Germanier, nouvel agent de police en fonction à Conthey.

<u>Annexes</u>:

- Règlement sur l'eau potable message.
- Règlement sur l'eau potable.
- Règlement sur les eaux à évacuer message.
- Règlement sur les eaux à évacuer.
- Rapport de la commission des Règlements (y.c. liste des amendements).

Conthey, le 8 novembre 2022

Le Président du Conseil général

Jean-Daniel Vergères

Le secrétaire du Conseil général

Josué Coudray

J. Condray